

**A.E.C**  
EURL au capital de 1 000 euros,  
immatriculée au RCS d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 797 659 356,  
dont le siège social est situé : 44 DOMAINE DE RHODES, LES CADENEAUX, 13170 LES PENNES  
MIRABEAU

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
le vingt octobre,  
à quatorze heures,

Au siège social, 44 DOMAINE DE RHODES, LES CADENEAUX, 13170 LES PENNES MIRABEAU

Monsieur Nicolas AMIC,

Propriétaire de la totalité des 20 parts sociales de 50 euros chacune émises par la société A.E.C,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

### **1. A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Nicolas AMIC, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

### **2. A pris les décisions suivantes :**

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

### **Première décision**

---

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

#### Ancienne adresse :

44 DOMAINE DE RHODES  
LES CADENEAUX  
13170 LES PENNES MIRABEAU

#### Nouvelle adresse :

66 AVENUE DES ALUMINES  
ATRIUM AVON  
13120 GARDANNE.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

#### **Article 4 : Siège social**

« Le siège social est fixé 66 AVENUE DES ALUMINES, ATRIUM AVON, 13120 GARDANNE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

## Deuxième décision

---

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Monsieur Nicolas AMIC**

Zone de signature